



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le **15 FEV. 2022**

SUEDT/Bureau
Affaire suivie par : Delphine GONZALEZ
Tél : 04 38 71 76 02
delphine.gonzalez@aude.gouv.fr

le Directeur Départemental

à

Madame la chef du BEAT
Préfecture de l'AUDE
monique.de-canonville@aude.gouv.fr

Objet : avis sur Opération de restauration immobilière NARBONNE

Réf : DUP Narbonne / 11 rue Violet le Duc

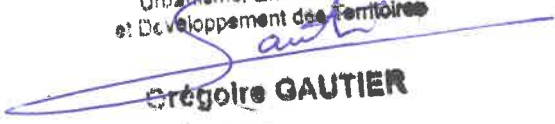
Par courrier reçu le 04/02/2022, vous avez saisi mes services pour avis sur l'opération en objet portant sur la restauration d'un ensemble immobilier situé en zone UAa du PLU de NARBONNE. Le projet consiste à réhabiliter des logements parcelle AD119.

Le projet est compatible avec les dispositions du PLU. Il n'est pas soumis aux dispositions des PPRI et PPRT.

Le projet est situé en site patrimonial remarquable, l'ABF a donné son accord au projet et n'a pas émis de prescription.

Les travaux exécutés sur des immeubles dont la restauration a été déclarée d'utilité publique ne peuvent faire l'objet d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable que s'ils sont compatibles avec la déclaration d'utilité publique (articles L.421-6 et R.313-25 du code de l'urbanisme).

Le Chef du Service
Urbanisme, Environnement
et Développement des Territoires


Grégoire GAUTIER